

# L'ECHO DU LIGNON



**BULLETIN MUNICIPAL**

**JUILLET 1995- N° 1**

# MEMENTO PRATIQUE

<b>POMPIERS GENDARMERIE</b>	<b>18 standard à St-Etienne 17 ou 77 27 07 80</b>
<b>E.D.F URGENCES - DEPANNAGE</b>	<b>77.27.07.20</b>
<b>E.D.F. RENSEIGNEMENTS</b>	<b>77.27.43.50</b>
<b>CISE</b>	<b>77.65.40.33</b>
<b>ECOLE</b>	<b>77.27.83.48</b>
<b>MEDECINS A FEURS</b>	
<b>Docteur Jacques MOULARD</b>	<b>77.27.51.65</b>
<b>Docteur Françoise WILHEM NENOT</b>	<b>77.27.00.34</b>
<b>Docteur Jean Luc BRUNET</b>	<b>77.27.02.94</b>
<b>Docteur Jacques PETIT ) Docteur Jean Paul JURINE )</b>	<b>77.26.05.17</b>
<b>Docteur Sylvie FAIVRE ) Docteur Christine COQUELET )</b>	<b>77.27.04.80</b>
<b>Docteur Jean Pierre SOCIAS</b>	<b>77.27.05.33</b>
<b>Docteur Laure GAUTHIER LAMBERT</b>	<b>77.27.05.50</b>
<b>Docteur Philippe PEYRARD</b>	<b>77.27.02.98</b>
<b>STANDARD MEDECINS DE GARDE</b>	<b>77.27.02.02</b>
<b>CENTRE HOSPITALIER DE FEURS</b>	<b>Standard 77.27.54.54 Urgences 77 27 52 00</b>
<b>Monsieur le Maire</b>	<b>77.27.82.80</b>
<b>Monsieur le Premier Adjoint</b>	<b>77.27.84.10</b>
<b>Mairie de Poncins</b>	<b>Téléphone 77.27.80.09 Télécopie 77 27 86 94</b>
<b>Heures d'ouverture de la Mairie :</b>	
<b>Lundi</b>	<b>15 H - 17 H</b>
<b>Mardi</b>	<b>15 H - 18 H</b>
<b>Jeudi</b>	<b>15 H - 17 H</b>
<b>Vendredi</b>	<b>15 H - 19 H</b>

# LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente le premier Bulletin Municipal de ce nouveau mandat. Je remercie sincèrement les électeurs de Poncins qui m'ont accordé à nouveau leur confiance pour assumer, entouré d'une équipe partiellement renouvelée, la gestion de notre commune pendant six années.

Je n'oublierai pas les Conseillers Municipaux sortants qui par leur travail ont permis la réalisation d'importants travaux lors du précédent mandat :

- Terrain du Lignon
- Agrandissement de l'Ecole et rénovation de la cantine
- Divers programmes de voirie
- Agrandissement du cimetière
- Assainissement de Vizézy
- Construction local Jeux de Boules

Tous ces travaux indispensables au bon maintien du patrimoine communal et à l'amélioration des services devront se poursuivre durant les six années à venir. Il sera nécessaire de rénover la Mairie, de poursuivre l'entretien de notre voirie et d'étudier l'extension de notre réseau d'assainissement.

Tous ces équipements coûteux pour la commune, ne pourront pas se réaliser tous en même temps. La procédure administrative impose certains délais indépendants de notre volonté.

Je souhaite que le "courant" continue de bien passer entre vous et vos élus, n'hésitez pas à les interroger ou à venir en Mairie afin de vous informer. Par ailleurs, je vous rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques et que vous y êtes les bienvenus.

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir deux commissions à toute personne intéressée :

- Bulletin Municipal
- Fleurissement, Embellissement, Environnement.

Les bonnes volontés peuvent s'inscrire en Mairie.

D'autre part, je vous rappelle que ce bulletin est un bulletin d'information, n'hésitez pas à nous communiquer vos idées, vos suggestions ou les renseignements d'intérêt général que vous souhaiteriez porter à la connaissance de nos concitoyens.

L'été est arrivé, je vous souhaite à tous de très bonnes vacances !

Le Maire

Julien Duché

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de

REUNION ORDINAIRE DU 30 JANVIER 1995

PONCINS

42110

Téléphone : 77-27-80-09

Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr J.DUCHE, Maire,

1° APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24.11.94

2° FIXE, pour l'année 1995, divers prix et redevances à savoir :

- le droit de branchement et de raccordement au réseau d'assainissement à 1 300 F,
- la redevance assainissement à 250 F pour la prime fixe et à 1.20 F le m3 d'eau consommée jusqu'à 70 m3, au dessus de ce volume, il ne sera perçu aucune redevance.
- les prix de vente des concessions et des travaux au cimetière :
 

- concession perpétuelle	2 000 F le m2
- concession cinquantenaire	500 F le m2
- concession trentenaire	400 F le m2
- creusement d'une fosse et inhumation	650 F
- creusement d'une fosse et exhumation	750 F
- exhumation par corps supplémentaire	160 F
- nettoyage de caveau, évacuation d'eau et inhumation	400 F
- location de la salle communale pour les habitants de la commune y compris ceux qui disposent d'une résidence secondaire :
 

- Repas, réunion de famille	700 F
- Réception (apéritif)	250 F
- location de la salle communale par des particuliers extérieurs à la commune :
 

- Repas, réunion de famille	1 200 F
- Réception (apéritif)	350 F
- Congrès, réunions professionnelles	450 F
- droits de place des forains à l'occasion de la fête patronale
 

180 F pour les emplacements inférieurs à	10 ml
280 F pour les emplacements compris entre	10 ml et 15 ml
380 F pour les emplacements de plus de	15 ml
- cartes de tennis
 

carte familiale	200 F
carte adulte (plus de 18 ans)	100 F
carte jeune (moins de 18 ans)	50 F
ticket horaire	10 F

.../...

3° **FIXE** le montant mensuel des indemnités Maire et Adjoints, à savoir  
- Maire, 17 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015  
- 1er adjoint, 40 % de l'indemnité du maire,  
- 2ème, 3ème, 4ème adjoints, 1/3 de l'indemnité du maire

4° **DESIGNE** Monsieur Bernard PAGON, Commissaire-Enquêteur, pour le classement de l'Avenue des Varennes et l'aliénation du Chemin des Odinets,

5° **DECIDE** l'achat d'un nouveau matériel informatique auprès de la Société MAGNUS, pour un montant de 35 022 F H.T. soit 41 536,09 F TTC,

6° **DECIDE** de participer financièrement aux Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.), soit un montant de 170.75 F pour l'année 1995,

7° **RENOUVELLE** le contrat de prêt à usage à Monsieur Robert CHARRASSIN, pour un an,

8° **DECIDE** de proposer les dossiers des chemins "des Bruyères" et de "Villedieu" à la D. G. E. si ces dossiers ne sont pas retenus par le Conseil Général,

9° **EST INFORME** :

- que les journées de nettoyage de printemps auront lieu les 25 et 26 mars 1995,
- qu'une vente de nichoirs sera organisée dans le cadre de l'Ecopole,

10° **PREND CONNAISSANCE** :

- d'un courrier de la Gendarmerie concernant la sécurité des personnes âgées,
- que la commune s'est classée 6ème dans la catégorie (500 à 1000 habitants), au concours Départemental du fleurissement,
- du compte-rendu de la délégation Départementale de l'Education Nationale, suite à la visite du 13 décembre 1994,
- d'un courrier de la Pétanque Poncinoise,
- d'un courrier des habitants de "Goincet" et de Monsieur ROCHETTE concernant des demandes d'éclairage public,
- d'un courrier de Monsieur Benoît BAROUX concernant les berges du Vizézy,
- d'un courrier du Conseil de Parents d'Elèves de PONCINS faisant don à la commune de deux ordinateurs pour l'école,
- d'un courrier de Monsieur et Madame VELUIRE demandant que les habitants du hameau des Varennes ne déposent plus leurs ordures (déchets de végétaux) sur leur parcelle située à proximité de la Goutte Morte,
- des différents voeux adressés à l'occasion de la nouvelle année,
- d'une lettre adressée à Monsieur le Président du Jacky's Club concernant l'utilisation de la salle des jeunes,
- des différents comptes-rendus de réunions et d'activités.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 1er février 1995

Le Maire

J. Duché

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de

REUNION ORDINAIRE DU 22 MARS 1995

PONCINS  
42110

Téléphone : 77-27-80-09  
Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de  
Monsieur Julien DUCHE, Maire,

1° APPROUVE le procès verbal de la réunion du 30.01.95

2° DECIDE de maintenir, en 1995, les taux des quatre taxes qui  
avaient été adoptées en 1994, à savoir :

DESIGNATION des TAXES	TAUX	BASES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	6.00 %	3 440 000	206 400
Foncier bâti	8.26 %	2 013 000	166 274
Foncier non bâti	29.00 %	491 000	142 390
Taxe professionnelle	11.00 %	1 069 330	117 626
TOTAL			632 690

3° FIXE la redevance des ordures ménagères à :  
400 F pour les ménages et résidences secondaires,  
210 F pour les personnes seules en résidence principale,

4° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 1995, qui  
s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement 1 881 579 F  
- section d'investissement 2 392 720 F

Programmes d'investissement

132 - Frais études Pont du Lignon	8 000 F
16 - Remboursement emprunts (capital)	215 358 F
21 - Acquisition de terrains	4 539 F
77 - Terrain Lignon	17 500 F
78 - Mairie	68 975 F
79 - Ecole - Cantine	103 688 F
80 - Voirie Générale	- 70 000 F
82 - Salle communale	15 000 F
84 - Eglise	6 673 F
87 - Eclairage public	30 000 F
88 - Assainissement	1 248 700 F
89 - Ponceau Goincet-Sciolet	61 500 F
90 - Ponceau Gond	60 000 F
91 - Chemin de la Roche	19 823 F
92 - Local Technique (Bonnamy)	156 000 F
93 - Voirie "Les Bruyères - Villedieu"	240 000 F
94 - Appartement de fonction	140 000 F
29 - Dépenses imprévues	66 964 F

L'annulation du report (programme voirie générale) occasionne une  
diminution de dépenses de 70 000 F, ce qui porte le montant total  
de la section d'investissement à 2 392 720 F.

.../...

**5° ETUDIE les demandes de subventions et VOTE celles accordées aux sociétés locales et diverses organisations, à savoir :**

- Pétanque Poncinoise	1 000 F
- Football-Club	2 200 F
- Conseil Parents d'Elèves	5 500 F
- Ramassage Scolaire	3 500 F
- A. C. P.	1 000 F
- Boule Poncinoise	1 000 F
- Centre anti-cancéreux	300 F
- C.C.A.S.	100 F
- G.V.P.	1 000 F
- Jacky's Club	1 000 F
- Comité de la Foire	300 F
- Comité des Fêtes	300 F
- F.N.A.C.A.	300 F
- A. P. G.	300 F
- Anciens Combattants	300 F
- Fanfare	2 900 F
- Rats musqués	600 F
- Transport marché de Feurs	3 640 F
- Bibliobus	200 F
- Collège Privé Mixte	1 300 F
- Amis de Chanta Corio	150 F
- Association des Aveugles	110 F
- C.L.D.	1 000 F
- Vie Libre	150 F
- ADHAMA	300 F
- Association Le Colombier	300 F
- A.D.A.P.E.I.	700 F
- Prévention Routière	100 F
- Centre de Formation Mornand	200 F
- AIDES (SIDA)	300 F
- Solidarité BOSNIE	300 F
- A. D. M. E. R. ARTHUN	100 F
- U. S. E. P.	500 F
- Association Roannaise Apprentissage	100 F
- Lycée Agricole Ressins	100 F

**6° APPROUVE les devis :**

\* De Mr J.F. SALLET, électricien, concernant les travaux d'électricité au parking du lignon pour la Pétanque Poncinoise qui s'élève à 5 679.75 F T.T.C.

\* de CISE concernant un branchement d'eau à la station de relevage de Vizézy qui s'élève à 7 300 F T.T.C.

\* de CISE concernant un branchement d'eau au local technique qui s'élève à 7 000 F T.T.C.

\* de la S.C.I.E. concernant l'éclairage de l'abri bus scolaire et de la maison Rochette, situés à Goincet, pour un montant de 27 722.23 F T.T.C.. Une subvention de 10 636.01 F est accordée par le SIEL.

\* de E.D.F. concernant le branchement de la station de relevage de Vizézy qui s'élève à 5 455.60 F .T.C.

**7° FIXE à 7 000 F la participation de la commune pour l'achat du feu d'artifice.**

**8° DECIDE l'adhésion de la commune au Club MAGEL (élus utilisateurs de logiciels MAGNUS)**

**9° DECIDE d'adopter la comptabilité M 14 dès le 1er janvier 1996**

.../...

10° S'ASSOCIE à la protestation de l'Association des Maires de FRANCE concernant la hausse de 3.8 points des cotisations des communes employeurs à la C.N.R.A.C.L.

11° DECIDE de signer un Contrat Emploi Consolidé avec Mr Marius Duché à partir du 1er juin 1995 (une durée hebdomadaire de 30 heures pour un salaire horaire à 120 % du S.M.I.C.)

12° DECIDE de ne pas donner suite à une proposition de vente de terrain situé à Vizézy et appartenant à Madame GIRARD de FEURS

13° EST INFORME :

\* que les frais de scolarité versés à la commune de Feurs pour l'année scolaire 94/95 (2 enfants) s'élèvent à 2 829 F par enfant,

\* que la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (médaille d'argent) a été attribuée à Mme Georgette PUZENAT,

\* que le taux de subvention du Conseil Général pour les grosses réparations et les travaux neufs est passé de 50 à 55 %,

\* que la collecte des verres, bien que n'étant plus payée à la commune, continuera d'être assurée,

\* de la naissance de Julia au foyer de Gérard VIRICEL,

\* que l'inauguration du local boules aura lieu le samedi 8 avril à 11 heures,

\* des différents comptes-rendus de réunions et manifestations.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 24 mars 1995

Le Maire

J. Duché



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de

REUNION ORDINAIRE DU 9 MAI 1995

PONCINS

42110

Téléphone : 77-27-80-09

Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHE, Maire  
1° **APPROUVE** le procès verbal de la réunion du 22.03.95,

2° **APPROUVE**, à l'unanimité :

\* le compte administratif de l'année 1994, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement.....	1 597 907.80 F
- Recettes de fonctionnement.....	1 915 404.67 F
Excédent de fonctionnement.....	317 496.87 F
- Dépenses d'investissement.....	1 213 597.30 F
- Recettes d'investissement.....	2 029 467.81 F
Excédent d'investissement.....	815 870.51 F

\* le compte de la gestion 1994 établi par Monsieur le Receveur Municipal,

3° **DECIDE** l'acquisition d'un lecteur-reproducteur pour la matrice cadastrale et le plan cadastral auprès de la Société NEO-BUREAU, pour un montant de 21 000 F H.T.,

4° **ACCEPTTE** la proposition de rachat de la tondeuse, achetée en commun avec la commune de Cleppé, pour une valeur de 7 000 F,

5° **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 F à l'Association Autisme FOREZ,

6° **ACCEPTTE** les modifications des statuts du SIEL destinées à étendre les attributions de ce syndicat à la distribution du gaz dans les bourgs,

7° **DECIDE** d'acquérir le poster des Présidents de la République de 1792 à 1995,

8° **EST INFORME** :

des notifications d'attribution de subventions par le Conseil Général, à savoir :

- réparation logement de fonction et installation du chauffage par accumulation dans les salles de classes : 75 708 F,
- voirie communale, chemin des Bruyères et chemin Damas à Villedieu : 109 642 F,

9° **PREND CONNAISSANCE** :

- d'une demande concernant un emploi CES de Madame Berrué,
- de diverses lettres de remerciements suite au versement des subventions 95
- que le congrès des Maires de l'arrondissement aura lieu le samedi 20 mai à MONTBRISON,

- des différents comptes-rendus de réunions et manifestations.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 10 mai 1995

Le Maire

J. Duché

DÉPARTEMENT  
de la LOIRE

ARRONDISSEMENT  
de MONTBRISON

CANTON  
de FEURS

COMMUNE  
de PONCINS

# PROCÈS-VERBAL

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection  
d'un Maire et de 4 adjoints

NOTA. - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Commissaire-adjoint de la République et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Mairie.

L'an mil neuf cent ~~quatre-vingt-quinze~~ le dix-huit juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PONCINS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 Juin 1995 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des communes.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Mr <u>Blanchon Jean-Paul</u>   | 13. <u>Mme Thiollier Florence</u> |
| 2. Mr <u>Terasse Marc</u>         | 14. Mr <u>Simon Adrien</u>        |
| 3. Mr <u>Foyatier Bernard</u>     | 15. <u>Mme Poulard Henriette</u>  |
| 4. <u>Mme Poyade Chantal</u>      | 16. _____                         |
| 5. Mr <u>Duché Julien</u>         | 17. _____                         |
| 6. Mr <u>Raynard René</u>         | 18. _____                         |
| 7. Mr <u>Chebanca Jean-Pierre</u> | 19. _____                         |
| 8. Mr <u>Billaud Jean-Paul</u>    | 20. _____                         |
| 9. Mr <u>Ramirez Jean</u>         | 21. _____                         |
| 10. Mr <u>Delorme David</u>       | 22. _____                         |
| 11. <u>Mme Monlard Véronique</u>  | 23. _____                         |
| 12. Mr <u>Pommier Pierre</u>      |                                   |

Absents MM. (1) néant

(1) Indiquer si les Conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

(2) Ou adjoint ou Conseiller municipal faisant fonctions de Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. R. DUCHÉ J. Pierre Maire (2), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. Blanchon JP - Terasse Marc - Foyatier Bernard - Mme Poyade Chantal - Duché Julien - Raynard René - Chebanca Jean-Pierre - Billaud J. Paul - Ramirez Jean - Delorme David - Mme Monlard Véronique - Pommier Pierre - Mme Thiollier Florence - Simon Adrien - Mme Poulard Henriette

dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. A. RAMIREZ Jean, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Chebanca Jean-Pierre

## ÉLECTION DU MAIRE

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral (3)	4
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue (4)	6

Ont obtenu

M. <u>Duché Julien</u> (5)	dix	voix (6)	10
M. <u>Pommier Pierre</u>	une	voix	1
M. _____		voix	( )
M. _____		voix	( )

M. (7) Duché Julien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(5) Mettre le nombre de voix en lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

## ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Ducé Julien élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (2) .....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	14
Majorité absolue (3) .....	8

Ont obtenu	{	M. <u>Bambroz Jean</u> (4) <u>quatorze</u> voix (5) <u>14</u> .	
		M. .... voix ( .....	
		M. .... voix ( .....	
		M. .... voix ( .....	

M. (6) Bambroz Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

## ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (2) .....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	14
Majorité absolue (5) .....	8

Ont obtenu	{	M. <u>Chebance Jean-Pierre</u> (3) <u>quatorze</u> voix (4) <u>14</u> .	
		M. .... voix ( .....	
		M. .... voix ( .....	
		M. .... voix ( .....	

M. (6) Chebance Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(6) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

## ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1) .....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	13
Majorité absolue (2) .....	7

Ont obtenu	{	M <sup>me</sup> <u>Thollier Florence</u> (3) <u>huit</u> voix (4) <u>8</u> .	
		M. <u>Blanchon Jean-Paul</u> <u>quatre</u> voix ( .....	
		M. <u>Foyatier Bernard</u> <u>une</u> voix ( .....	
		M. .... voix ( .....	

M<sup>(6)</sup> Thollier Florence ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

# ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1) .....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue (2) .....	8

{	M. <u>Foyatier Bernard</u> (3) .....	<u>huit</u> voix (4) .....	8	).
	M. <u>Blanchon Jean-Paul</u> .....	<u>quatre</u> voix ( .....	4	).
	M. <u>Poyade Charbal</u> .....	<u>trois</u> voix ( .....	3	).
	M. ....	voix ( .....		).

M. (5) Foyatier Bernard .....

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

## OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS (1)

/

(1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

Signature des membres présents (2) :

Le Doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil municipal,

Le Secrétaire,

Le Maire,



Handwritten signatures of the council members and the mayor, including names like 'Hannu', 'Foyatier', 'Blanchon', and 'Poyade'.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire :

1° *APPROUVE* les procès-verbaux des réunions du 9 mai 95 et du 18 juin 95,

2° *FIXE* les commissions et *DESIGNE* les délégués aux divers Syndicats et Associations, à savoir :

**TRAVAUX, BATIMENTS, RESEAUX, VOIRIE, CIRCULATION, URBANISME**

Jean RAMIREZ, Bernard FOYATIER

Tout le Conseil Municipal

**FINANCES**

Jean-Pierre CHEBANCE

Tout le Conseil Municipal

**ECOLE, CANTINE, JEUNESSE ET SPORTS**

Jean-Pierre CHEBANCE, Florence THIOILLIER

Chantal POYADE, David DELORME, Marc TERRASSE, Jean-Paul BLANCHON

**FETES ET CEREMONIES**

Jean-Pierre CHEBANCE, Bernard FOYATIER

Tout le Conseil Municipal

**EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT**

Florence THIOILLIER, Bernard FOYATIER

Jean-Paul BLANCHON, Jean-Paul BILLAUD, Henriette POULARD,

René REYNAUD, Pierre POMMIER, Chantal POYADE, David DELORME

*Cette commission est ouverte aux personnes intéressées*

**INFORMATION**

Florence THIOILLIER

Chantal POYADE, Véronique MOULARD, Adrien SIMON

*Cette commission est ouverte aux personnes intéressées*

**SALLE COMMUNALE, MAISON COMMUNE ET BIBLIOTHEQUE**

Florence THIOILLIER, Jean RAMIREZ

Jean-Paul Blanchon, Pierre POMMIER

**Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions**

# DELEGUES

Liste électorale
S.I.C.T.O.M.
Syndicat Intercommunal des Eaux du Lignon
Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée du Lignon
Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Loire
Syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée
Syndicat Intercommunal du Forez d'Entretien des Voies Rurales
S.I.C.M.M.A.T. :
- Assemblée Générale
- Commission Culture
- Commission Habitat, Artisanat, Commerce
- Commission Tourisme
Communauté de Communes de Feurs en Forez
C.C.A.S.
Prévention Routière
Comité du Tourisme
Syndicat de l'Aillot
Conseil d'Ecole
Football Club de la Plaine
Association Culturelle Poncinoise
Conseil de Parents d'Elèves
Amicale Boule Poncinoise
Fanfare St Germain Laval - Poncins
Anciens Combattants - Prisonniers de Guerre - FNACA
Comité des Fêtes
Comité de la Foire
Gymnastique Volontaire Poncinoise
Jacky's Club - Club des Jeunes
Ramassage Scolaire Rive Gauche
Pétanque Poncinoise
Club Loisirs Détente

J-P. CHEBANCE
J. DUCHE, J.P. CHEBANCE
J. DUCHE, J. RAMIREZ, J.P. CHEBANCE, B. FOYATIER
J. RAMIREZ, P. POMMIER
J. RAMIREZ, P. POMMIER
F. THIOLLIER, J-P BILLAUD
J. RAMIREZ, J-P BLANCHON
J. DUCHE, J. RAMIREZ
J. DUCHE, J-P BILLAUD
P. POMMIER, D. DELORME
F. THIOLLIER, J-P BLANCHON
J. DUCHE, J. RAMIREZ, J.P. CHEBANCE, B. FOYATIER
B. FOYATIER, R. REYNAUD, C. POYADE, H. POULARD, A. SIMON
J.P. CHEBANCE
F. THIOLLIER, J-P BLANCHON
B. FOYATIER, A. SIMON
B. FOYATIER, H. POULARD
M. TERRASSE
J-P BILLAUD
C. POYADE
D. DELORME
J-P BLANCHON
R. REYNAUD
H. POULARD
J-P BILLAUD
V. MOULARD
M. TERRASSE
P. POMMIER
J. RAMIREZ
B. FOYATIER

3° **FIXE**, par 13 oui, 1 non, 1 blanc, le montant mensuel des indemnités Maire et Adjoint, à savoir :

- Maire, 17 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015,
- 1er Adjoint, 40 % de l'indemnité du Maire,
- 2ème, 3ème, 4ème Adjoint, 1/3 de l'indemnité du Maire,

4° **ACCORDE** le logement situé au-dessus de la mairie à Mlle Valérie SOZZEDE, institutrice. Un bail sera établi à compter du 1er septembre 1995,

5° **DECIDE** de ne pas émettre d'avis concernant la demande d'autorisation d'abaissement du barrage de GRANGENT à la cote 404, en vue du confortement de l'évacuateur de crues.

L'enquête publique aura lieu du 3 au 19 juillet 1995.

6° **APPROUVE** l'avenant établi par la D.D.E, relatif à des travaux supplémentaires dans le cadre de l'assainissement du hameau de Vizézy, pour un montant de 72 311 F H.T., soit 85 760,84 F T.T.C.,

7° **DECIDE** de verser une contribution financière de 1 F par habitant au Fonds de Solidarité pour le logement,

8° **DESIGNE** Monsieur Yves PERRIN régisseur suppléant de Madame Georgette PUZENAT, régisseur titulaire de la régie des recettes de tennis,

9° **EMET** un avis favorable pour l'installation, par Madame Josyane RICHARD, d'un salon de coiffure à CHAMBEON (LOIRE) "Bel-Air",

10° **APPROUVE** un devis de 1 611,77 F T.T.C. de Monsieur J. François SALLET, Electricien, concernant la fourniture de 3 projecteurs au parking du Lignon pour la Pétanque Poncinoise,

11° **DECIDE** d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les jeunes agriculteurs s'installant sur la commune,

12° **EST INFORME** :

- que la journée de l'Ombre Forézien aura lieu à PONCINS, le 9 septembre 95,
- que le ramassage des vêtements au profit de l'Association des Paralysés de France aura lieu le samedi 28 octobre 95,
- que le jury du fleurissement (SICMMAT) visitera la commune fin juillet,
- que le Club de Football de Ste Foy St Sulpice, suite à la réfection de son terrain, utilisera le terrain du Lignon.

13° **PREND CONNAISSANCE** d'un courrier :

- de Mr J. Paul BLANCHON, Président du Comité des Fêtes, concernant l'installation de la fête patronale,
- de Mr et Mme Michel THIOLLIER relatif à l'utilisation des installations sportives du Lignon
- du Sou des Ecoles de FEURS demandant l'utilisation des installations communales pour le camp de vacances,
- de l'arrêté de constitution du contrat de rivière du Lignon,
- des arrêtés d'attribution de subvention :

- Local technique	39 553 F
- Assainissement Vizézy	279 272 F
- de diverses lettres de remerciements suite au versement d'une subvention communale,
- d'un courrier de Mme VALLANSANT de St Etienne-le-Molard relatif à une demande d'emploi,
- du portrait de Monsieur le Président de la République.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 30 juin 1995



42103174

Commune de PONCINS

CA 1994

Code INSEE

Budget Communal 1994

P. B1

## SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL

## RECETTES

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
R70	Produits de l' exploitation	140 000,00	150 675,40		107,63 %
R7006	Tennis	4 000,00	7 070,00		176,75 %
R7051	Redevance enlèv.ordur.ménagère	97 500,00	98 830,00		101,36 %
R7053	Redevance assainissement	36 500,00	39 065,40		107,03 %
R7061	Creusement fosses inhumation	2 000,00	5 710,00		285,50 %
R71	Produits domaniaux	75 000,00	86 348,70		115,13 %
R713	Locat.droit chasse et pêche	1 000,00	996,00		99,60 %
R714	Locat.inmeuble matériel	63 000,00	68 895,40		109,36 %
R7151	Droit de place	1 000,00	1 030,00		103,00 %
R716	Concession dans les cimetières	10 000,00	15 427,30		154,27 %
R73	Recouvrements-Subventions	169 132,00	256 627,88		151,73 %
R7331	Recouv. prestations sociales		88 908,89		
R7332	Recouv. de traitements	119 132,00	131 586,52		110,45 %
R7339	Autres recouvrements	50 000,00	29 146,00		58,29 %
R7365	Prod.quêtes et contribut.volont		3 054,00		
R7369	Autres subventions		35,00		
R7371	Participations de l'Etat		498,32		
R7379	Autres participations		3 399,15		
R74	Dotation globale de fonct.	551 190,00	551 190,00		100,00 %
R740	DGF Dotat.forfaitaire	204 026,00	204 026,00		100,00 %
R741	DGF Dotat. de péréquation	201 812,00	170 861,00		84,66 %
R74101	Dotation Solidarité Rurale	22 987,00			
R7411	DGF Dotat.de péréquation		53 938,00		
R742	DGF Dotat. de compensation	91 244,00	91 244,00		100,00 %
R744	DGF Garantie progression mini.	18 847,00	18 847,00		100,00 %
R747	Dotation Elu Local	12 274,00	12 274,00		100,00 %
R75	Impôts indirects	28 959,24	29 168,24		100,72 %
R750	Attribution/permis de chasser	1 200,00	1 430,00		119,17 %
R751	Taxe additionnelle droit mutut	27 109,24	27 109,24		100,00 %
R752	Licence débit boissons	450,00	490,00		108,89 %
R753	Impôts sur les spectacles	200,00	139,00		69,50 %



42103174

Commune de PONCINS

CA 1994

Code INSEE

Budget Communal 1994

P. B2

## SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL

## RECETTES

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
R77	Contributions directes	673 000,00	677 409,00		100,66 %
R777	Produits contribut.directes	623 263,00	623 061,00		99,97 %
R7782	Attribut.fond départ tax.prof.	49 566,00			
R7791	Compens.exon.taxes fonc	171,00	2 699,00		1 578,36 %
R7792	Dotation comp taxes profes.		30 682,00		
R7794	Exonération Taxe Habitation		20 967,00		
R82	Produits antérieurs	163 985,00			
R820	Excédent fonct.reporté	163 985,00			
<b>Total</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 801 266,24</b>	<b>1 751 419,22</b>		<b>97,23 %</b>

42103174

Commune de PONCINS

CA 1994

Code INSEE

Budget Communal 1994

P. B1

## SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL

## DEPENSES

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
060	Denrées et fournitures	60 000,00	43 594,38		72,66 %
0600	Prod. pharmaceuti. & hygiène	1 000,00	168,00		16,80 %
0602	Habillement	1 000,00	570,00		57,00 %
0603	Carburants	2 000,00	261,51		13,08 %
0604	Combustibles	1 000,00	1 952,63		195,26 %
0605	Produits entretien ménager	2 000,00	3 239,93		162,00 %
0607	Fournitures scolaires	30 000,00	29 254,21		97,51 %
0608	Fournitures de bureau	15 000,00	8 148,10		54,32 %
0609	Autres fournitures	8 000,00			
061	Frais de personnel	625 000,00	620 183,73		99,23 %
0610	Rémunérat. personnel permanent	415 000,00	389 248,99		93,79 %
0611	Rémunérat. personnel temporaire	58 000,00	73 487,16		126,70 %
06141	Cotisations C.N.F.P.T	3 500,00	3 647,14		104,20 %
06147	Cotisations Centre de gestion	2 500,00	2 918,29		116,73 %
0615	Rémunérations diverses	6 000,00	7 852,24		130,87 %
06183	Charges Sociales	140 000,00	141 607,11		101,15 %
06189	Cotisations diverses,		1 422,80		
062	Impôts et taxes	10 000,00	9 624,00		96,24 %
0621	Impôts et taxes foncières	7 500,00	8 200,00		109,33 %
0624	Droit timbres & enregistrement	900,00	793,00		88,11 %
0625	Impôts et taxes indirects	800,00	631,00		78,87 %
0629	Autres impôts	800,00			
063	Travaux et services extérieurs	414 352,24	269 617,86		65,07 %
06310	Entretien de terrains	10 000,00	11 534,94		115,35 %
06312	Entretien de bâtiments	74 352,24	8 932,64		12,01 %
06313	Entretien de voirie & réseaux	100 000,00	67 913,10		67,91 %
06314	Entretien matériel, outil, mob.	30 000,00	33 709,10		112,36 %
0633	Acquisit. de petit matériel	10 000,00	17 531,09		175,31 %
0634	E d f, assainissement	168 000,00	113 324,02		67,45 %
0638	Primes d'assurances	22 000,00	16 672,97		75,79 %
064	Participations et contingents	230 000,00	215 414,16		93,66 %
06401	Contingent dépens. aide sociale	48 958,00	48 958,00		100,00 %
064021	Part. fonct. Collèges Publics	1 576,00	2 412,28		153,06 %
06405	Cotisations municipales	2 000,00	1 140,42		57,02 %
06406	Contingent pour serv. incendie	22 903,00	22 902,67		100,00 %

42103174	Commune de PONCINS	CA 1994
Code INSEE	Budget Communal 1994	P. B2

**SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL**

**DEPENSES**

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
06407	Participat.charg.intercommunal	140 132,00	125 195,74		89,34 %
06409	Autres contin. participat. div	14 431,00	14 805,05		102,59 %
D65	Allocations - Subventions	40 000,00	39 307,40		98,27 %
D651	Primes, secours et dots				
D655	Bourses et prix	2 150,00	1 457,40		67,79 %
D657	Subventions	37 850,00	37 850,00		100,00 %
D66	Frais de gestion générale	179 914,00	163 689,53		90,98 %
D660	Fêtes et cérémonies	39 914,00	36 781,91		92,15 %
D661	Frais de transport	4 000,00	1 881,99		47,05 %
D6620	Impres.Relieure et autres prest	5 000,00	2 233,45		44,67 %
D6630	Documentation générale	1 000,00	878,20		87,82 %
D664	Frais de P.T.T.	7 000,00	5 531,98		79,03 %
D6660	Indem.Fonction Maire Adjoint	120 000,00	116 382,00		96,98 %
D669	Dépenses imprévues	3 000,00			
D67	Frais financiers	242 000,00	236 476,74		97,72 %
D6711	Intérêts	241 650,00	236 126,74		97,71 %
D672	Frais financiers divers	350,00	350,00		100,00 %
<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 801 266,24</b>	<b>1 597 907,80</b>		<b>88,71 %</b>

42103174

Commune de PONCINS

CA 1994

Code INSEE

Budget Communal 1994

P.. B2

## SECTION INVESTISSEMENT - DETAIL

## RECETTES

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
R10	Subv. d' équip. dons et legs	859 750,00	48 033,00		5,59 %
R1053	Subventions d'équipement	859 750,00	48 033,00		5,59 %
R14	Participations trvx. équipmt.	246 400,00	251 935,00		102,25 %
R1421	F.C. TVA	157 000,00	157 075,00		100,05 %
R14312	D.G.E. Subvention Etat	89 400,00	94 860,00		106,11 %
R16	Produits des emprunts	1 360 000,00	1 010 000,00		74,26 %
R162	C L F		1 010 000,00		
R1651	Produits des emprunts CA	1 360 000,00			
R21	Aliénation biens meubles/imb.	130 000,00	131 000,00		100,77 %
R210	Vente terrain	130 000,00	130 000,00		100,00 %
R2103	Echange Terrain Duché		1 000,00		
R25	Recouvrement de créances L MT		6 983,00		
R2533	Créances sur tiers		6 983,00		
<b>Total</b>	<b>Recettes</b>	<b>2 596 150,00</b>	<b>1 447 951,00</b>		<b>55,77 %</b>
	<b>Excédent</b>		<b>234 353,70</b>		
	<b>Déficit</b>	<b>581 516,00</b>			

42103174

Commune de PONCINS

CA 1994

Code INSEE

Budget Communal 1994

P. B1

## SECTION INVESTISSEMENT - DETAIL

## DEPENSES

Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Réalisé/Budget
D13	Frais extraordinaires	8 000,00			
D132	Frais d'études et recherches	8 000,00			
D16	Remboursements d'emprunts	176 203,00	174 261,58		98,90 %
D162	Crédit local de France	66 333,86	64 392,44		97,07 %
D163	C.D.C. Prêts Minjoz	65 128,34	65 128,34		100,00 %
D1651	Crédit Agricole	44 740,80	44 740,80		100,00 %
D21	Acquisition biens meubles/imb.	192 500,00	66 525,80		34,56 %
D2100	Acquisitions de terrains	11 000,00	4 038,55		36,71 %
D2124	Acquisition d'immeubles	4 000,00	3 572,94		89,32 %
D2140	Acquisit. mat. outill. mobilier	20 000,00	6 024,88		30,12 %
D2142	Acquisit. mat. outill. mobilier	55 000,00	6 495,48		11,81 %
D2147	Acquisit. mat. outill. mobilier	102 500,00	46 393,95		45,26 %
D23	Trvx bâtiment et génie civil	2 512 500,00	972 709,92		38,71 %
D232	Travaux de bâtiments	841 000,00	698 559,99		83,06 %
D233	Travaux de voies et réseaux	1 671 500,00	274 149,93		16,40 %
D26	Acquisition titres et valeurs	100,00	100,00		100,00 %
D264	Parts dans les assoc. synd.	100,00	100,00		100,00 %
D29		288 363,00			
D290	Dépenses imprévues	288 363,00			
<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 177 666,00</b>	<b>1 213 597,30</b>		<b>38,19 %</b>

# SAVEZ - VOUS QUE ?

## DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

De nombreuses plaintes parviennent en Mairie concernant des dépôts sauvages d'ordures. Ceci est strictement interdit, sans compter le désagrément pour les propriétaires des terrains et la nuisance pour notre environnement.

Il est rappelé que la commune de Poncins cotise auprès de la déchetterie de Feurs et que tous les habitants y ont accès, munis d'un justificatif de domicile (quittance E.D.F. par exemple). De plus le dépôt du premier mètre cube de déchets est gratuit.

## LIVRET DE FAMILLE

Afin d'enregistrer sur informatique les renseignements d'Etat Civil nécessaires à la délivrance des Fiches d'Etat Civil individuelles ou familiales, il vous est demandé d'apporter rapidement votre Livret de Famille en Mairie.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Depuis le 28 novembre 1994, suite aux nouvelles conditions de réalisation des Cartes d'Identité le délai d'obtention est d'environ un mois. N'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande !

## PERMIS DE CHASSE

Les chasseurs sont invités à retirer leur permis de chasse en Mairie le plus tôt possible.

## "SOIGNONS ENSEMBLE "

Cette association forézienne, 1 boulevard de l'Europe 42110 FEURS, s'adresse aux personnes seules ayant besoin :

- de se déplacer, d'être accompagnées ou aidées pour faire des courses en ville, dans les grandes surfaces.
- de se rendre à des rendez-vous médicaux (en cas de non prise en charge) auprès de spécialistes : hôpital, dentiste, ophtalmo, radiologue, etc.
- d'accomplir des formalités administratives

Des bénévoles sont à votre disposition : appelez le 77 26 51 65 du lundi au vendredi de 12 H à 13 H et de 18 H à 21 H.

## SECRETARIAT DE MAIRIE - CONGES D'ETE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du :

**Lundi 30 juillet au Dimanche 20 août. Réouverture le Lundi 21 août 1995.**

Des permanences seront assurées les :

- Vendredi 04 août de 17 H à 19 H
- Vendredi 11 août de 17 H à 19 H
- Vendredi 18 août de 17 H à 19 H

## FLEURISSEMENT COMMUNAL

La Commission Communale du Fleurissement passera dans la commune à partir du 28 août. Ne relâchez pas vos efforts !

## CALENDRIER SCOLAIRE 1995-1996

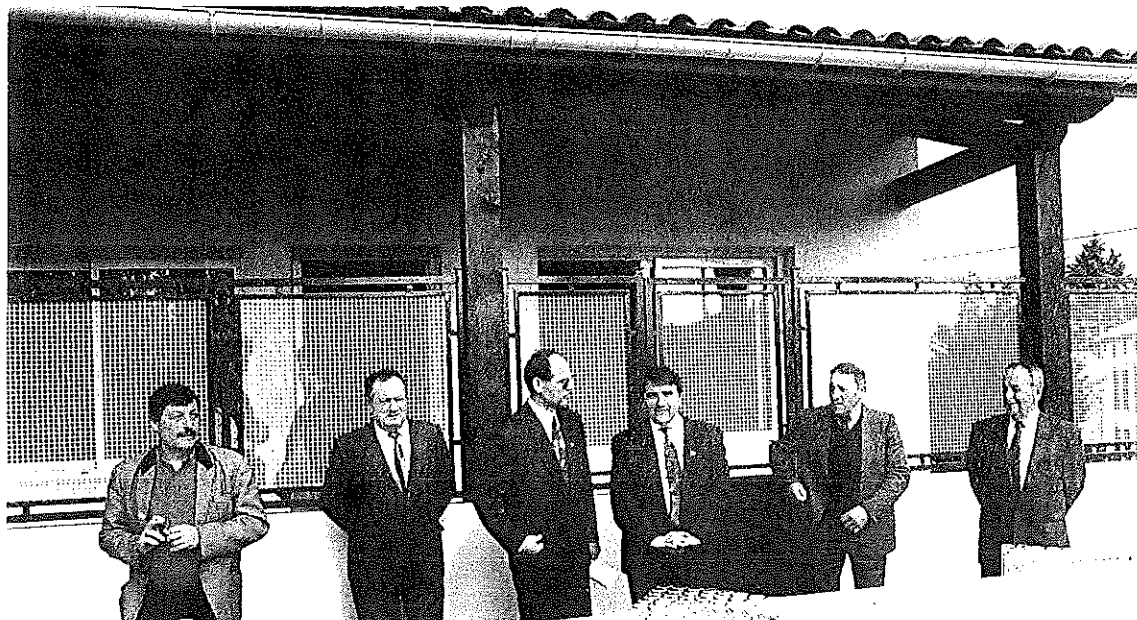
Vacances	Semaine à 4 jours	Semaine à 4,5 jours
Rentrée	Lundi 4 septembre	Mardi 5 septembre
Toussaint	Vendredi 27 octobre Lundi 6 novembre	Jeudi 26 octobre Lundi 6 novembre
Noël	Vendredi 22 décembre Jeudi 4 janvier	Samedi 23 décembre Lundi 8 janvier
Hiver	Vendredi 23 février Jeudi 7 mars	Samedi 24 février Lundi 11 mars
Printemps	Vendredi 12 avril Jeudi 25 avril	Samedi 13 avril Lundi 29 avril
Eté	Mercredi 3 juillet	Samedi 29 juin



**LES ELEVES DE CM2**

## INAUGURATION DU LOCAL AUX JEUX DE BOULES

Le bâtiment des Jeux de Boules a été inauguré le 8 avril dernier en présence de nombreuses personnalités : Mr Jean Claude FRECON, Conseiller Général, Mr Claude BURLINCHON, Président du secteur Bouliste de MONTBRISON; Mr Jean Paul REVOL, Président de l'Entente Sportive Bouliste de FEURS, Mr Pierre SALOT, Président de l'Amicale Boule Poncinoise. Les élus des communes voisines et les Présidents des associations locales participaient également à cette manifestation. Saluons le travail bénévole et efficace des boulistes poncinois qui ont construit ce bâtiment.



## FETE DES MERES

Le 28 mai dernier, la Municipalité a fêté les Mamans ayant eu un enfant entre la Fête des Mères 1994 et celle de 1995. Ce sont donc six Mamans qui ont été honorées cette année :

Mme Arlette PEPIN de Goincet, pour Astrid (29.06.94)

Mme Karine GROGNIER ROBERT, des Baraques du Lignon pour Aurélien (12.07.94)

Mme Sylvie COPPERE DELORME de Rampeau, pour Chloé (09.08.94)

Mme Odile PUPIER, de Bruliolles, pour Christèle (18.10.94)

Mme Véronique BOULLIER, de Bruliolles, pour Lucie (30.11.94)

Mme Isabelle BAROUX, de la Pine, pour Nicolas (02.03.95)

Toutes ces mamans ont reçu une plante fleurie et toutes les dames présentes une rose.





## **FETE DE LA MUSIQUE**

Comme beaucoup de communes de France, notre village a fêté en musique l'arrivée de l'été. Le 21 juin dernier, le public qui s'était déplacé nombreux sous les tilleuls en fleur de la place du 19 mars, a pu apprécier le talent des enfants de l'Ecole (danses et chants), d'Elodie MERIGNEUX (flûte traversière), d'Eric NICOTA (cornet à piston), du groupe "MELODIE" avec son nouveau répertoire et l'accompagnement de Monsieur Claude GONZALES à la guitare, de Claire BORY (synthétiseur), de Céline et Nelly SABY (chant et synthétiseur), des danseurs de TARENTELE (rock) et également de nombreux chanteurs : Mme Jeannette BORY, Mme Henriette GAGNIERE, Mme Martine CHAUVE, Mr Henri CARIOT, Mr et Mme Claude GONZALES, Mr Paul MERLE et Mme Marguerite RICHARD, Maire de CHAMBEON.

## **DEPARTS EN 6°**

Comme de coutume, les élèves de CM2 quittant l'Ecole de notre village pour le collège à la prochaine rentrée ont reçu, en souvenir de leur scolarité à Poncins, un dictionnaire et un atlas offerts par la Municipalité.

Monsieur le Maire a donc remis ces livres à : Caroline SAVARIN, Eric NICOTA, Julie THOLLOT, Maud MURIGNEUX, Cécile ROCHE, François GARNIER, Anthony TERRASSE, Caroline TROTTE, Charlotte COLLOMB et Sandrine REYNAUD en leur souhaitant de bien poursuivre leur scolarité.

## **DEPART DES INSTITUTRICES**

Le dernier jour de classe, c'est autour du verre de l'amitié offert par les instituteurs et réunissant parents d'élèves et enfants que ces derniers ont remercié l'équipe enseignante et le personnel communal rattaché à l'Ecole pour le travail accompli tout au long de l'année. Les élèves ont dit au revoir à Mme Christiane MEYNET (CE1 & CE2) et à Melle Valérie SOZEDDE (classe maternelle) nommées dans d'autres communes.

## **FETE PATRONALE du 11 au 13 août 1995**

La Fête patronale de notre village débutera le vendredi 11 août par la traditionnelle "Tournée des Brioches" à partir de 14 H et un Bal gratuit à 21 H.

Le Grand Prix cycliste, organisé par le V.C.M., aura lieu le samedi 12 AOÛT à 14 H 30. Puis en soirée, à 21 H, Retraite aux Flambeaux et Bal gratuit à 22 H.

Pour achever ces réjouissances, le Dimanche 13 août à :

- 11 H Vin d'Honneur offert à la population,
- 14 H "Charles Beauverie retrouvera son village avant 1920" (nombreuses animations)
- 18 H Remise des prix du Concours de dessin
- 19 H Repas champêtre
- 21 H 30 Feu d'artifice sur les bords du Lignon
- 22 H Bal des Familles gratuit

## **JOURNEE DES "CLASSES EN 5"**

Cette journée est fixée au Dimanche 3 septembre. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de Monsieur Antoine DUCHE, La Roche à PONCINS, avant le 15 août prochain.

## **SORTIE DES ANCIENS**

Cette sortie aura lieu en automne. Les "Anciens" concernés recevront une invitation personnelle.

## **TOURNOI DE TENNIS**

Le Club des Jeunes organise un tournoi de tennis les 2, 3 et 9 septembre. Ce tournoi est ouvert à tous les abonnés des tennis communaux ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Poncins.

Renseignements auprès de David DELORME ou Christophe CHANTELOUP.

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..